

## Remise des labels diversité 2018 : Nombre record d'entreprises lauréates

### *22 employeurs bruxellois ont reçu le label diversité ce vendredi pour leurs efforts en matière de lutte contre les discriminations*

Ce vendredi 14 décembre, 22 entreprises bruxelloises ont reçu le label diversité octroyé par le Ministre bruxellois pour l'Emploi et l'Economie, Didier Gosuin. Ce label est décerné aux organisations bruxelloises qui mettent en place des actions pour promouvoir la diversité.

#### Qui sont les lauréats 2018 ?

- **Accenture**, entreprise internationale de conseil et de technologies
- **Alpha-Signes**, centre de formation pour adultes malentendants ou sourds
- **APEF**, Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation
- **Audi Brussels**, constructeur d'automobiles, sportives et de luxe allemand
- **Aylin**, entreprise de titres-services
- **BDE Group**, entreprise de consultance informatique, services informatiques et de formations
- **Belga Queen**, restaurant et brasserie
- **Blue Pepper**, commerce en alimentation
- **BNP Paribas Securities Services**, entreprise du secteur bancaire
- **Bpost**, service de distribution de courriers, produits financiers et des assurances de sociétés filiales.
- **ENGIE-Cofely**, entreprise spécialisée dans la gestion énergétique, la gestion technique long-terme et le facility management
- **FIX vzw**, entreprise d'économie sociale
- **Manufast**, entreprise de travail adapté
- **McDonald's-La Bourse**, restauration rapide
- **Multijobs**, entreprise d'insertion socioprofessionnelle.
- **L'Ouvroir**, entreprise de travail adapté
- **Plateau 96**, entreprise du secteur non-marchand
- **Sint-Goedele Brussel vzw**, entreprise secteur non-marchand
- **SASB – SAB**, Service d'Action Sociale Bruxellois
- **Start People Services**, entreprise de titres-services
- **TRAVIE**, entreprise de travail adapté
- **Trias**, organisation non-gouvernementale

Ces 22 entreprises ont préparé et mis en œuvre avec l'aide d'Actiris un plan diversité. Celui-ci comprend une série d'actions permettant de valoriser et renforcer la diversité sur le lieu de travail.

Olivier Daubresse, responsable des ressources humaines de deux restaurants McDonald's à Bruxelles, lauréat 2018 témoigne : « *Au sein des deux restaurants, notre personnel est composé de personnes de 50 origines différentes. Nous travaillons aussi avec des personnes en situation de handicap et avec des réfugiés. Evidemment, une inclusion réussie nécessite de bien dialoguer avec l'ensemble du personnel. Cela demande des efforts mais c'est une telle richesse. Cela permet de découvrir l'autre.* ».

L'entreprise de titres-services Aylin reçoit pour la troisième fois le Label de Diversité. « *La diversité est un véritable enrichissement pour notre entreprise* », témoigne Raphaël Galvanin, responsable d'Aylin. Depuis 2007, ils travaillent avec le soutien du Service Diversité d'Actiris dans leur politique de diversité. Actuellement, ils travaillent dans la conception de leur quatrième plan.

Damien Loggh, directeur de l'Ouvroir témoigne également. *« Comme entreprise de travail adapté, notre cœur de métier gravite autour du handicap, un des axes du plan diversité. Nous aurions pu penser avoir un 10/10 sur la question, avec 75% de personnes en situation de handicap dans l'équipe. Le plan de diversité d'Actiris nous a permis de nous rendre compte que parmi les collaborateurs en situation de handicap, nous avons toujours le même type de handicap et uniquement dans le public cible d'ouvriers de production. Nous avons donc décidé de travailler sur cette question en diversifiant le type de handicap en recrutant des personnes sourdes et aveugles mais aussi en accueillant une personne en situation de handicap dans le personnel de support administratif ».*

*« Les entreprises labellisées sont des rôles modèles pour toutes les autres entreprises qui ne sont pas encore engagées dans une démarche diversité. D'aucuns appréhendent la question de la diversité dans les entreprises sous l'angle de la compétitivité économique. Je ne nie pas cette approche mais je considère aussi et surtout qu'il s'agit d'une responsabilité sociale et sociétale des entreprises que de participer au renforcement d'une société plus égalitaire »,* explique Didier Gosuin, Ministre bruxellois de l'Economie et de l'Emploi.

Cathy Van Remoortere, Directrice de la Direction des Services Indépendants d'Actiris : *« Nous dépassons les 120 labels diversité et nous pouvons nous en réjouir. Au total, le Service Diversité suit plus de 96 entreprises dans le secteur privé, ce qui représente 51 951 travailleurs et travailleuses. Nous encourageons d'autres entreprises à mettre en place une politique de diversité et de non-discrimination. La diversité apporte une plus-value sociale, humaine, managériale et économique».*

Soumia Malinbaum, Présidente d'honneur de l'Association Française des Managers de la Diversité et Directrice Business Development à Keyrus était également présente lors de la remise des labels *« La diversité est un levier de croissance durable. Elle n'a jamais été aussi essentielle pour répondre aux défis sociaux et sociétaux de demain »,* a-t-elle déclaré. Jacques Spelkens, Head of CR Benelux chez ENGIE a également témoigné de la plus-value de la diversité au sein du monde de l'entreprise. *« Pour moi, cela fait partie des responsabilités globales des entreprises de se préoccuper de la diversité, sous peine de s'isoler de la société. L'entreprise ne se développe pas dans un désert social ».*

### **Comment obtenir un label diversité ?**

Première étape :

Un état des lieux de la diversité est établi au sein de l'entreprise. Il s'agit d'une « photographie » du personnel et une analyse de la situation de l'entreprise en matière de diversité.

Deuxième étape :

Des actions destinées à améliorer la situation de l'entreprise en matière de diversité sont définies à partir d'un ou plusieurs des groupes bénéficiaires de la politique de diversité bruxelloise (origine, âge, handicap, scolarité et genre) et les domaines d'intervention (recrutement et sélection, gestion du personnel, communication interne et positionnement externe).

Troisième étape :

Au terme de deux ans, la mise en œuvre du plan diversité fait l'objet d'une évaluation. Si celle-ci est positive, l'entreprise peut introduire une demande de label auprès de la Région. Le label est attribué par la/le ministre de l'Emploi de la Région de Bruxelles-Capitale aux employeurs qui reconnaissent, respectent et valorisent les différences dans l'environnement professionnel. Le label est valable deux ans durant lesquels l'entreprise peut l'utiliser librement dans toutes ses communications. Il peut être prolongé en cas de nouvelle évaluation positive.

**Pour plus d'infos :**

Anaïs Sorée  
0485 13 49 50  
[asoree@actiris.be](mailto:asoree@actiris.be)

**Concernant Actiris**

Actiris est l'Office Régional Bruxellois de l'Emploi. En tant que service public de l'emploi, Actiris est l'acteur principal et le fournisseur de solutions pour l'emploi dans la Région de Bruxelles-Capitale. Actiris concentre ses actions et moyens sur deux missions: garantir le matching entre employeurs et chercheurs d'emploi et organiser la transition vers l'emploi. Actiris est également mandaté pour la coordination de l'Observatoire bruxellois de l'Emploi et de la Formation.

Pour plus d'informations : [www.actiris.be](http://www.actiris.be)